



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE
SÉCURITÉ OUEST

Préfecture de la zone de défense et de
sécurité Ouest
SGAMI Ouest

Direction des ressources humaines

Bureau zonal du recrutement

Affaire suivie par : S. GASTON

☎ : 02 47 42 89 34

✉ : sebastien.gaston@interieur.gouv.fr

ARRÊTÉ

**Portant organisation du recrutement sur
concours interne et externe d'adjoints
techniques principaux de 2ème classe de
l'intérieur et de l'outre-mer au titre de
l'année 2019**

n° 29/2019

La Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest
Préfète de la région Bretagne,
Préfète d'Ille-et-Vilaine

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 modifié par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2017 fixant la liste des spécialités d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté interministériel du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 août 2010 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement

- VU l'arrêté ministériel du 6 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours interne et externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juillet 2019 fixant au titre de l'année 2019 le nombre de postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 18-68 du 28 décembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick DALLENNES, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- SUR la proposition de la Directrice des ressources humaines du Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest ;

ARRÊTE

Article 1^{er}- Un recrutement par voie de concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer est ouvert dans le ressort géographique du SGAMI Ouest au titre de l'année 2019. Le nombre de postes offerts est fixé à 25 répartis comme suit :

SPECIALITES	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
Hébergement et restauration (HR)	1	2
Accueil, maintenance et manutention (AMM)	4	6
Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur (EREVM)	3	8
Prévention et surveillance (PS)	0	1

Les fiches de poste sont consultables sur le site internet du ministère de l'Intérieur, rubrique « le ministère recrute – filière services techniques »

Article 2 - Phase d'admissibilité: les commissions de sélection des dossiers se réuniront du **23 septembre 2019 au 4 octobre 2019** dans les locaux du Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest à Saint-Cyr-sur-Loire (37).

Article 3 - Phase d'admission: les épreuves pratiques et les entretiens avec les jurys se dérouleront entre le **8 octobre 2019 et le 21 novembre 2019** selon la répartition géographique suivante :

SPECIALITES	LOCALISATION
Hébergement et restauration (HR)	CFA Restauration de Tours (37).
Accueil, maintenance et manutention (AMM)	Ateliers de menuiserie du SGAMI Ouest à Saint-Cyr-sur-Loire (37) pour les spécialités menuiserie et agents polyvalents immobiliers ; CFA Bâtiment de Saint-Pierre-des-Corps (37) pour la spécialité plomberie ; Base aérienne de Boulay-les-Barres (45) pour le poste de magasinier.
Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur (EREVM)	Ateliers automobiles du SGAMI Ouest : Rennes (35) et Saint-Cyr-sur-Loire (37).
Prévention et surveillance (PS)	Lycée professionnel Paul Gauguin à Orléans (45).

Les candidats retenus pour la phase d'admission recevront une convocation mentionnant la date, l'heure et le lieu de l'entretien et des épreuves pratiques.

Article 4 - Les candidats pourront s'inscrire par le dépôt ou l'envoi d'un dossier papier. La date limite de transmission du dossier par voie postale est fixée au **13 septembre 2019**, délai de rigueur (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : SGAMI Ouest, Bureau zonal du recrutement, 30 rue du Mûrier – BP 10700, 37542 Saint-Cyr-sur-Loire Cedex.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés jusqu'au **12 septembre 2019 à 16h00** selon les modalités suivantes :

- soit par courrier (en joignant une enveloppe, format A4, libellée aux noms et adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur pour 100g) ou par retrait sur place au SGAMI Ouest, Bureau zonal du recrutement, 30 rue du Mûrier – BP 10700, 37542 Saint-Cyr-sur-Loire Cedex,

- soit par courriel à l'adresse suivante : delreg37-recrutadt@interieur.gouv.fr

- soit par internet en téléchargeant le dossier sur le site <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-services-techniques/Les-recrutements/Adjoint-technique/Les-recrutements-ouverts>

Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 13 septembre 2019 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

Article 5 - La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le

24 JUIL. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Catherine DUVAL

